

EXPOSITION CANINE NATIONALE



BETTON (35)

Dimanche 18 Juillet 2010



www.scbretonne.com



Rennes,
Rocade Nord

Renseignements hébergement
Office du Tourisme
RENNES : 0825 13 56 10

CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR

Inscription le jour de l'exposition au secrétariat

Très nombreux prix et récompenses

Bars - Restaurant dans l'enceinte de l'exposition

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

| 1 ^{er} Groupe | 6 ^e Groupe |
|---|---|
| Berger Australien M. LENEUF | St Hubert, Basset Artésien Normand, Basset Bleu de Gascogne, |
| SPECIALE BERGER BLANC SUISSE Mme THEVENON | Basset Hound, Dalmatien, Fauves De Bretagne Mme FABRE |
| Berger de Brie Mme LARIVE | Beagle M. CLECH |
| Chien de Berger Belges Mme ARSENE | Beagle Harrier, Harrier M. FLOCH |
| Chien Loup Tchecoslovaque, Colley, Colley Barbu, | Reste du Groupe M. KERIHUEL |
| Shetland, Schipperke, Schapendoes M. KERIHUEL | |
| Bergers Allemand, de Beauce, de Picardie, | |
| des Pyrénées, Catalan, Hollandais, Bobtail, | |
| Bouvier des Flandres, Reste du Groupe M. MEDARD RINGUET | |
| 2 ^e Groupe | 7 ^e Groupe |
| Dogue Allemand, Rottweiler M. DUPAS | SPECIALE POINTER M. LE PENNEC |
| Dogue Argentin, Fila Brasileiro, Dogue de Bordeaux, | Braque Allemand, Braque de Weimar, Braque Saint Germain, |
| Terre Neuve, Leonberg, Tosa, Charplanina, | Epagneul Breton, Griffon Korthals, Setter Anglais, |
| Chien de Montagne des Pyrénées, Camila, | Setter Irlandais, Setter Gordon, Reste du Groupe M. LE MAGNAN |
| Saint Bernard, Bouvier Bernois M. BOCHER | |
| Dobermann, Pinscher, Schnauzer, Shar Pei, Boxer, | |
| Bulldog Anglais, Bullmastiff, Mastiff, Matin Napolitain, | |
| Reste du Groupe Mme THEVENON | |
| 3 ^e Groupe | 8 ^e Groupe |
| Terrier d'Ecosse M. MEDARD RINGUET | Retriever à Poil Bouclé, à Poil Plat, du Labrador, Golden Retriever Mme RAULT |
| Airedale Terrier et Divers Terriers, Fox Terrier, | Barbet, Chien d'eau M. BOCHER |
| Staffordshire Terrier, Staffordshire Américain, Yorkshire Terrier, | Cocker Anglais, Field Spaniel, Welsh Springer, |
| Reste du Groupe M. GAUVRIT | Coker Américain Reste du Groupe M. DUPAS |
| 4 ^e Groupe | 9 ^e Groupe |
| Teckels Mme BRUNELLI | SPECIALE BICHONS, PETIT CHIEN LION M. KERIHUEL |
| | Caniche Mme RAULT |
| | Pekinois, Epagneul Japonais, Coton Tulear, Chien Chinois à crête Mme LARIVE |
| | Chihuahua, Cavalier King Charles Spaniel, King Charles Spaniel M. CABON |
| | SPECIALE CHIENS DU TIBET (Lhasa Apso, Shih Tzu, |
| | Epagneul Tibétain, Terrier du Tibet) |
| | Bouledogue Français, Carlin, Boston Terrier, Reste du Groupe Mme MERY |
| 5 ^e Groupe | 10 ^e Groupe |
| Akita Américain, Akita Inu, Husky de Sibérie, Spitz Japonais Mme LARIVE | Lévrier Afghan, Saluki, Greyhound Mme LARIVE |
| SPECIALE EURASIER, | Barzoï, Whippet, Petit Lévrier Italien M. LENEUF |
| Chow-Chow, Malmute de l'Alaska, Samoyède, Reste du Groupe M. LENEUF | Reste du Groupe M. DUPAS |

Engagements sur internet : <http://www.cedia.fr>
Engagement en ligne - paiement sécurisé

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 18 JUIN 2010

Renseignements et envois des engagements :

SOCIÉTÉ CANINE BRETONNE

23 Hameau Lenn Kerbernez - 29700 PLOMELIN

☎ 06 33 85 57 70 - 06 72 48 48 84

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Entrée des chiens à partir de 8h00

Début des jugements à partir de 9h00 précises.

CONFIRMATION SEULE (SAMEDI 17 UNIQUEMENT) 25 €

DROIT D'ENTRÉE AU CONCOURS

Pour bénéficier du tarif dégressif,
tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

| | |
|--|---------|
| 1 ^{er} chien (catalogue compris) (sauf puppy et vétérán) | 30 € |
| 2 ^e chien (sauf puppy et vétérán) | 25 € |
| 3 ^e chien | 18 € |
| 4 ^e chien | 10 € |
| Classe et Lots d'élevage | Gratuit |
| Paire, couple (chaque) | 10 € |
| Puppy ou Chien ne concourant pas, Vétérán | 10 € |
| Meute (de 6 chiens) | 55 € |
| Au-delà de 6 chiens, les autres sujets pourront également être inscrits en classe individuelle en réglant, par chien | 10 € |

IMPORTANT

La présence de chiens non engagés et la vente de chiots sont formellement interdites dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking, tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (Voir règlement).

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à Betton, le 18 Juillet 2010

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h00.

LOGEMENT – Tous les chiens seront logés dans des cages qu'ils ne devront quitter que pour se rendre sur le ring pour se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses.

Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages. Seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS – La réception des chiens se fera de 8h à 9h, ils devront être présents jusqu'à 18h, mais seront autorisés à sortir de 12 à 14h, moyennant une caution de 30 € par sujet qui restera acquise à la société pour tout chien qui ne sera pas rentré à 14h. **Si vous devez sortir avant l'heure de fermeture de l'exposition, abstenez-vous d'engager vos chiens.**

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges. Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 18/06/2010, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 18/06/2010 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

PUPPY – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES – UNIQUEMENT TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS -

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une

attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine Bretonne par chèque bancaire ou postal. Les engagements Internet non réglés ne seront pas pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 18 Juin 2010. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

- des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
 - a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées.
 - b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront participer à l'exposition.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

• **1^{er} Groupe : 12 mois sauf** :

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

• **2^e Groupe : 12 mois sauf** :

Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff,

Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin

des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro

de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer,

Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso,

Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

• **3^e/4^e Groupes 12 mois**

• **5^e Groupe : 12 mois sauf** :

Chien du Pharaon, Cimeco de l'Etna, Podenco Canario,

Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,

Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

• **6^e Groupe : 12 mois sauf** :

Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

• **7^e Groupe : 12 mois**

• **8^e Groupe : 12 mois sauf** :

Retrievers _____ 15 mois

• **9^e Groupe : 12 mois sauf** :

Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

• **10^e Groupe : 15 mois sauf** :

Whippet, Petit Lévrier Italien _____ 12 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 77 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

Les récompenses doivent être retirées avant 18 h. Elles ne seront remises sous aucun prétexte après l'exposition.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation rappelle aux propriétaires des chiens de 1^{re} catégorie (chiens d'attaque) et de 2^e catégorie (chiens de garde et de défense) qu'en application de l'article L211-16 du code rural, arrêté ministériel du 27 avril 1999, ces chiens doivent être tenus muselés et en laisse par une personne majeure en dehors des ringss et des cages.

Oreilles coupées : les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France. Ils ne peuvent pas être confirmés.

DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER

EXPOSITION CANINE NATIONALE BETTON LE 18 JUILLET 2010

Une seule feuille par chien, un chien par feuille (Photocopies acceptées)

Remplissez ces deux volets lisiblement et envoyez la feuille à la **S.C. BRETONNE - 23 Hameau Lenn Kerbernez - 29700 PLOMELIN** en joignant le montant de votre engagement et une enveloppe timbrée. Vérifiez l'affranchissement de votre lettre.

Engagements possibles sur internet :
<http://www.cedia.fr>
Engagement en ligne
- paiement sécurisé -

Race : _____

| | | |
|---|-----------------|----------------|
| Précisions indispensables pour certaines races : (voir au verso) | Variété : _____ | Taille : _____ |
| | Couleur : _____ | Poil : _____ |

N° tatouage ou transpondeur : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

_____ Oreilles coupées : oui non

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Le chien est-il à confirmer

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenuil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 18 h

Fait à _____ le _____ Signature du propriétaire :

Joindre OBLIGATOIREMENT une photocopie du certificat de vaccination antirabique (modèle CERFA) EN COURS DE VALIDITÉ pour les chiens provenant de pays étrangers et ceux de la 2^e catégorie.

Volet dont le texte sera inséré dans le catalogue

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° tatouage ou transpondeur : _____

N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Le chien est-il à confirmer ?

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Vétéran
 Ne Concourant pas Meute Elevage Lot d'Elevage Couple Paire

| Classes dans lesquelles le chien peut être engagé <small>(Voir définition des classes dans le règlement)</small> | Somme Voir tarif 1 ^{re} page |
|--|---|
| Intermédiaire | _____ |
| Ouverte | _____ |
| Travail <small>(Voir au verso)</small> | _____ |
| <small>Les classes Intermédiaire, Ouverte et Travail concourent pour l'attribution du CACS</small> | _____ |
| Champion <small>(Voir au verso)</small> | _____ |
| Jeune | _____ |
| Puppy | _____ |
| Vétéran | _____ |
| Meutes | _____ |
| Chien suppl. dans la meute | _____ |
| Paire | _____ |
| Couple | _____ |
| Ne Concourant pas <small>(Voir au verso)</small> | _____ |
| Confirmation avec engagement <input type="checkbox"/> (gratuit) | _____ |
| <small>Réduction de 10% aux membres de la S.C.B. à jour de la cotisation 2010 (Joindre photocopie de la carte)</small> | _____ |
| A déduire : | _____ |
| Reste à verser : | _____ |
| Confirmation seule <input type="checkbox"/> (25 €) | _____ |
| TOTAL GLOBAL | _____ |
| <small>RÈGLEMENT : par mandat-lettre, chèque postal ou chèque bancaire libellé au nom de la Société Canine Bretonne.</small> | |

Mettre le montant de l'engagement en face de la classe où vous désirez engager le chien.

Entrée : 1 personne par carte
 2 cartes à partir de 3 chiens.

JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBRÉE LIBELLÉE À VOTRE ADRESSE.

Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.

Cadre réservé à la Société

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ - CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 18 Juin 2010

Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

Pour les chiens âgés de quinze mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition (18 Juin 2010).

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- | | |
|--|--|
| - soit un Brevet chien de défense en Ring | - soit un Brevet de recherche utilitaire |
| - soit un Brevet Campagne | - soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I. |
| - soit un Brevet Mondioring | - soit un test international de sauvetage |
| - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1) | - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin) |
| - soit un Brevet de Pistage français | |

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{re} ou 2^e catégorie

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e catégorie.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 18 Juin 2010. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

Race unique,
nutrition ciblée.



PRÉCISIONS INDISPENSABLES POUR LES RACES SUIVANTES :

VARIÉTÉ :

Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bichons, Chiens Chinois.

COULEURS :

Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogue Français, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

NATURE DU POIL :

Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'eau portugais.

TAILLE :

Schnauzers, Pinschers, Parson/Jack Russell Terrier, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

POIDS :

Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

SEANCES DE CONFIRMATION TOUTES RACES 2010

- o BETTON (35830) - Rennes le 17/07/2010 de 14h à 17h30
- o BETTON (35830) - Rennes le 23/10/2010 de 10h à 11h et de 14h à 17h

EXPOSITION 2011 ST BRIEUC CACIB le 8 Mai A DEFINIR le 24 Juillet CAC

SEANCES DE CONFIRMATION 2011

- o QUIMPER 12 et 13 Mars
- o ST BRIEUC le 7 Mai
- o A DEFINIR le 23 Juillet de 14h à 17h30
- o BETTON 35 le 22 octobre de 10h à 12h de 14h à 17h

FIELDS TRIALS BECASSES 2010

- o TREGARVAN les 27 et 28 Novembre
- o CALLAC le 5 Décembre

Renseignements :
le-pennec.d@wanadoo.fr
cderuyscbretonne@aol.com



Royal Canin lance une nouvelle gamme dédiée aux Chiens de Race.

BREED HEALTH NUTRITION propose des aliments et programmes sur mesure pour 14 races. Teckel, Cocker, Cavalier King Charles, Labrador Retriever, Berger allemand, Bulldog anglais, Boxer... Retrouvez vite l'aliment nutritionnel spécialement formulé pour votre chien en animaleries, jardinerie, magasins de bricolage, livres-services agricoles et chez les toiletteurs.

N°Azur 0 810 830 800 www.royalcanin.fr

La Nutrition sur mesure pour Chiens de Race.

ROYAL CANIN
BREED HEALTH NUTRITION